

# Rentrée 2017 : toujours plus de précarité

La ministre du Travail Mme Pénicaud a annoncé la fin du recrutement en CAE-CUI dans le cadre du plan d'économie de 4,5 milliards d'euros dans la Fonction Publique. Le budget du gouvernement prévoyait le recrutement de 280 000 nouveaux contrats aidés pour l'année 2017. Mme Pénicaud et M. Blanquer n'ont pas précisé ce qui attend les milliers de travailleur-euse-s privé-e-s d'emploi et éligibles au CAE-CUI ni comment pallier à cette réduction du nombre de personnels dans le secteur public et associatif. L'Éducation nationale, un des principaux employeurs de CAE-CUI, n'est pas épargnée par cette mesure et ne devrait plus recruter que 55 000 nouveaux contrats aidés d'ici la fin de l'année. Aux emplois aidés s'ajoute le recrutement de plus en plus important de personnels sous un statut encore plus précaire que celui des CAE-CUI, les « Service Civiques » comme l'a annoncé M. Blanquer.



## Dans l'Éducation nationale, emploi aidé = emploi « kleenex »

Dans l'Éducation nationale les personnels en CUI permettent de pallier le manque de personnels : les CUI remplissent les missions d'AED, d'AESH, d'EVS, d'agents administratifs. Le gouvernement annonce que les 55.000 CUI recrutés pour la rentrée 2017 assureront principalement **l'accompagnement des enfants en situation de handicap**. Néanmoins le métier d'AESH nécessite une spécialisation ou une formation qu'actuellement l'Education nationale ne fournit pas ainsi qu'une stabilité des équipes qui n'est pas possible avec les contrats aidés. SUD éducation dénonce le mépris du gouvernement à l'égard des élèves en situation de handicap et des personnels qu'on envoie sans formation dans les écoles.

Les postes de CAE-CUI créés par les collectivités territoriales pour pallier le **manque d'agent-e-s techniques et administratifs ou d'aides à la direction** disparaissent à la rentrée 2017. Cette réduction massive de postes va engendrer une surcharge de travail pour les agent-e-s et aggraver encore leurs conditions de travail. Quant aux personnels en CAE-CUI qui attendaient d'être engagé-e-s ou renouvelé-e-s et qui se retrouvent sans emploi à la rentrée, le gouvernement n'en dit rien !

Depuis leur mise en place en 2010, l'Éducation nationale considère les personnels en contrat aidé comme **une main d'œuvre flexible, bon marché à qui imposer des conditions de travail déplorables** (travail gratuit sous faux prétexte d'annualisation, soumission au bon vouloir de la hiérarchie, non respect de l'obligation de formation...).

**La précarisation est au centre du processus de destruction des droits de tou-te-s les salarié-e-s, des services publics et des solidarités.** Aujourd'hui, sans les personnels qui travaillent en contrat précaire, le service public d'éducation ne peut plus être assuré. A la rentrée 2016, 68 000 personnes travaillaient en contrat aidé uniquement dans les écoles. Par le recours aux contrats aidés, aux Services Civiques et les suppressions de postes dans la Fonction Publique, le gouvernement accélère le remplacement des fonctionnaires par des précaires. Cette situation est d'autant plus grave dans les territoires colonisés comme à la Réunion où faute de personnels, la rentrée des classes a dû être reportée. Il manquait en effet 3 300 postes pour l'accueil et la surveillance des élèves, la restauration, l'entretien des locaux. Le plan Sauvadet de « cdisation » est largement insuffisant : l'État doit s'atteler à titulariser tous les personnels en créant des postes de titulaire à hauteur des besoins.

## Service civique : super-bénévolat ou sous-emploi ?

Le ministre de l'Éducation a annoncé « une montée en charge » des Services Civiques pour cette rentrée. **SUD Éducation refuse le recours aux contrats précaires y compris aux Services Civiques dans l'Éducation nationale.** Les Services Civiques ne dépendent pas du Code du Travail et perçoivent non pas un salaire mais une "indemnité" de **moins de 600 euros par mois**. Alors que la mission du Service Civique doit s'inscrire dans le cadre de l'intérêt général et alimenter un projet personnel, on sait que sur le terrain les Services Civiques sont amené-e-s à effectuer des missions qui relèvent d'emplois statutaires. Les Services Civiques, comme les stages, permettent à l'État et aux entreprises de rémunérer les travailleur-euse-s en dessous des seuils fixés par les conventions collectives.

Pour SUD éducation les missions de service public doivent être effectuées par des personnels aux emplois statutaires.

### CAE-CUI : Kézako ?

- des contrats de droit privé (contrairement aux contrats d'AED ou de contractuel-le enseignant-e),
- financés jusqu'à 95% par l'État,
- à destination des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi,
- des contrats courts (de 6 à 24 mois, avec des prolongements dans certains cas),
- rémunérés au SMIC : 20h hebdo = 650 euros par mois.

### Interpro

Dans le secteur associatif, déjà particulièrement précaire (seul-e-s 53 % des salarié-e-s associatifs sont en CDI contre 88 % dans le privé lucratif), l'arrêt du recrutement en CUI au profit du développement des services civiques va encore fragiliser l'emploi. Le syndicat de Solidaires présent dans l'associatif, ASSO dénonce cette précarisation des emplois.

Des Services Civiques interviennent déjà dans les établissements scolaires pour effectuer des tâches d'accompagnement des élèves en difficultés, de réalisation de projets culturels ou d'animation du temps périscolaire. Ces missions primordiales sous-traitées par l'Éducation nationale à des associations doivent être assurées par des personnels titulaires et non précaires.



Fédération SUD Éducation  
17, Bld de la Libération, 93200 St Denis  
Tél. : 01 42 43 90 09 / fede@sudeducation.org  
www.sudeducation.org

